

S'excuse de son absence [25 septembre 1957] (p. 4317), [29 novembre 1957] (p. 5046). = Obtient des congés [25 septembre 1957] (p. 4317), [29 novembre 1957] (p. 5046).

VIGNAL (M. Joseph), *Député proclamé du Rhône (2^e) (U. F. F.)*.

Secrétaire de l'Assemblée Nationale.

Est nommé membre de la Commission de la justice et de législation [31 janvier 1956] (p. 161).

Interventions :

Son rapport au nom du 1^{er} bureau sur les opérations électorales du département de l'Allier [20 janvier 1956] (p. 47). = Est nommé *Secrétaire de l'Assemblée Nationale* [25 janvier 1956] (p. 80). — Prend part à la discussion des conclusions de son rapport sur les opérations électorales du département de l'Allier [2 février 1956] (p. 168). — Dépose une demande d'interpellation sur la politique du Gouvernement en Tunisie [21 février 1956] (p. 394). — Prend part à la discussion en troisième lecture d'une proposition de loi relative à la location-gérance des fonds de commerce et établissements artisanaux ; Art. 8 : *Amendement de M. Louvel (Responsabilités et solidarité du loueur et du gérant)* [6 mars 1956] (p. 674).

Son élection n'est pas validée [18 avril 1956] (p. 1322).

VIGNARD (M. Valentin), *Député du Morbihan (M. R. P.)*.

Son élection est validée [27 janvier 1956] (p. 116). = Est nommé : membre de la Commission de l'intérieur [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4502) ; membre de la Commission des pensions [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4503) ; par la Commission des pensions, membre suppléant de la Commission chargée de s'informer du fonctionnement de certains services du Ministère des Anciens combattants [7 février 1957] (*J. O.* débats du 14 février 1957, p. 888).

Dépôts :

Le 12 février 1957, une proposition de loi tendant à modifier l'article 35 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, n° 4102. — Le 17 décembre 1957, un rapport au nom de la Commission des pensions sur la proposition de loi (n° 1581) de M. Angibault et plusieurs de ses collègues tendant à unifier le régime des pensions de veuves de fonctionnaires civils et militaires par l'extension des dispositions de l'article L 55, 2^e et 3^e alinéas du Code des pensions civiles et militaires de retraites aux veuves dont le mari est décédé antérieurement au 23 septembre 1948, n° 6173. — Le 6 mars 1958, une proposition de loi tendant à instituer une Caisse nationale de retraite vieillesse au profit des sapeurs-pompiers volontaires, n° 6817. — Le 25 mars 1958, une proposition de loi tendant à modifier et à compléter l'article 22 de la loi n° 52-432 du 28 avril 1952 portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux, n° 6992.

Interventions :

Prend part à la discussion d'une proposition de loi relative à l'organisation municipale : *Incompatibilités entre personnes éligibles à un même conseil municipal (Conjoints et sœurs)* [10 décembre 1957] (p. 5247). = S'excuse de son absence [28 février 1956] (p. 521), [8 juin 1956] (p. 2451), [12 juin 1957] (p. 2682). = Obtient des congés [28 février 1956] (p. 521), [12 juin 1957] (p. 2682).

VILLARD (M. Jean), *Député du Rhône (M. R. P.)*.

Son élection est validée [18 avril 1956] (p. 1314). = Est nommé membre de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4502).

Dépôts :

Le 20 avril 1956, une proposition de loi tendant à fixer le minimum des pensions d'invalidité de la sécurité sociale à 50 0/0 du salaire

minimum interprofessionnel garanti, en faveur des pensionnés incapables de tout travail, n° 1574. — Le 20 avril 1956, une proposition de loi tendant à aligner les pensions d'invalidité de la sécurité sociale sur les prestations servies aux autres assurés, n° 1575. — Le 20 avril 1956, une proposition de loi portant amnistie pour certaines infractions dont les auteurs auraient moins de 25 ans au 1^{er} janvier 1956, n° 1576. — Le 20 avril 1956, une proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 55-568 du 20 mai 1955 se rapportant à l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles, n° 1577. — Le 20 avril 1956, une proposition de loi tendant à la réforme du contentieux technique de l'invalidité en matière de sécurité sociale, n° 1578. — Le 20 avril 1956, une proposition de loi concernant l'exonération : 1° de toute cotisation de sécurité sociale, d'accident du travail, d'allocations familiales, de cotisation patronale aux allocations familiales, de cotisation d'assurance vieillesse artisanale ; 2° de tout versement d'impôts directs et indirects, et du versement forfaitaire de 5 0/0 sur les salaires, en faveur des artisans et petits commerçants employeurs, infirmes incurables, sans ressources suffisantes, et de leurs veuves, n° 1579. — Le 20 avril 1956, une proposition de loi tendant à modifier les articles 8, 9 et 10 de la loi du 11 octobre 1940 sur la lutte contre le travail noir, n° 1580. — Le 15 mai 1956, une proposition de loi tendant à la création d'un organisme national pour le reclassement professionnel et social des handicapés physiques, n° 1824. — Le 29 mai 1956, une proposition de loi tendant à déclarer « Service national » le problème du logement et à demander à la Banque de France d'assurer le financement d'un plan annuel de construction de 300 milliards de francs par l'octroi de crédits à très long terme (de trente à soixante-quinze ans) à faible intérêt (0,5 à 1 0/0 maximum) jusqu'à ce que la pénurie actuelle d'habitations soit définitivement surmontée, n° 1980. — Le 6 juin 1956, un rapport au nom de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique sur le rapport fait au cours de la deuxième législature, repris le 16 février 1956, sur : I. Les propositions de loi : 1° de M. Bernard Lafay et plusieurs de ses collègues

tendant à organiser le reclassement social des diminués physiques ; de M. Mora et plusieurs de ses collègues tendant à assurer le reclassement des invalides et diminués physiques d'origine civile ; 3° de M. Buron et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le reclassement et l'emploi des diminués physiques ; 4° de M. Villard et plusieurs de ses collègues tendant à faciliter le reclassement professionnel des anciens malades et invalides ; II. Les propositions de résolution : 1° de M. Jean-Paul Palewski tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux aveugles et aux sourds-muets les dispositions de la loi du 26 avril 1924 relative à l'emploi obligatoire des mutilés de guerre, sans préjudicier à ces derniers ; 2° de Mme de Lipkowski tendant à inviter le Gouvernement à user sans tarder des pouvoirs spéciaux qui lui ont été accordés par l'Assemblée Nationale en vue de promouvoir les mesures propres à assurer le reclassement professionnel de tous les citoyens dont la capacité de travail se trouve, pour une cause quelconque, temporairement ou définitivement diminuée, n° 2080. — Le 3 juillet 1956, une proposition de loi tendant à modifier l'article 832 du Code civil relatif au bien de famille, n° 2418. — Le 6 juillet 1956, une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de la loi n° 50-639 du 30 juin 1956 à tous les invalides civils dont le montant des ressources est inférieur à 201.000 francs pour une personne et 258.000 francs pour un ménage, allocations familiales exclues, n° 2472. — Le 24 juillet 1956, un rapport au nom de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique sur les propositions de loi : 1° de M. Bernard Lafay et plusieurs de ses collègues (n° 1440) tendant à assurer le reclassement social des victimes de guerre, des mutilés, des invalides et des diminués physiques ; de M. Jean Villard et plusieurs de ses collègues (n° 1824) tendant à la création d'un organisme national pour le reclassement professionnel et social des handicapés physiques, n° 2624. — Le 9 octobre 1956, une proposition de loi tendant à régulariser la situation d'un certain nombre de fonctionnaires déga-gés des cadres et reclassés antérieurement à la publication du décret n° 53-712 du 9 août 1953 et à leur permettre d'accéder à un emploi équivalent à celui qu'ils occupaient dans leur administration d'origine, n° 2918. —

Le 25 octobre 1956, un rapport supplémentaire au nom de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique sur : I. le projet de loi (n° 2935) sur le reclassement des travailleurs handicapés ; II. le rapport fait au cours de la précédente législature, repris le 16 février 1956, sur : a) les propositions de loi : 1° de M. Bernard Lafay et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le reclassement social des diminués physiques ; 2° de M. Mora et plusieurs de ses collègues tendant à assurer le reclassement des invalides et diminués physiques d'origine civile ; 3° de M. Buron et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le reclassement et l'emploi des diminués physiques ; 4° de M. Villard et plusieurs de ses collègues tendant à faciliter le reclassement professionnel des anciens malades et invalides ; b) les propositions de résolution : 1° de M. Jean-Paul Palewski tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux aveugles et aux sourds-muets les dispositions de la loi du 26 avril 1924 relative à l'emploi obligatoire des mutilés de guerre, sans préjudicier à ces derniers ; 2° de Mme de Lipkowski tendant à inviter le Gouvernement à user sans tarder des pouvoirs spéciaux qui lui ont été accordés par l'Assemblée Nationale en vue de promouvoir les mesures propres à assurer le reclassement professionnel de tous les citoyens dont la capacité de travail se trouve, pour une cause quelconque, temporairement ou définitivement diminuée, n° 3046. — Le 26 octobre 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à modifier les dispositions du décret n° 52-275 du 28 février 1952 fixant la somme minima laissée mensuellement à la disposition des bénéficiaires de l'aide sociale placés dans les établissements hospitaliers, n° 3080. — Le 26 octobre 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre ou proposer les mesures nécessaires à l'effet d'améliorer le fonctionnement du service contentieux de la sécurité sociale pour les accidents du travail, n° 3082. — Le 6 novembre 1956, un 2° rapport supplémentaire au nom de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique sur : I. le projet de loi (n° 2935) sur le reclassement des travailleurs handicapés ; II. le rapport fait au cours de la deuxième législature, repris le 16 février 1956, sur : a) les propositions de loi : 1° de M. Bernard Lafay et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le reclassement social des diminués physiques ; 2° de M. Mora et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le reclassement des invalides et diminués physiques d'origine civile ; 3° de M. Buron et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le reclassement et l'emploi des diminués physiques ; 4° de M. Villard et plusieurs de ses collègues tendant à faciliter le reclassement professionnel des anciens malades et invalides ; b) les propositions : 1° de M. Jean-Paul Palewski tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux aveugles et aux sourds-muets les dispositions de la loi du 26 avril 1924 relative à l'emploi obligatoire des mutilés de guerre, sans préjudicier à ces derniers ; 2° de Mme de Lipkowski tendant à inviter le Gouvernement à user sans tarder des pouvoirs spéciaux qui lui ont été accordés par l'Assemblée Nationale en vue de promouvoir

ses collègues tendant à organiser le reclassement social des diminués physiques ; 2° de M. Mora et plusieurs de ses collègues tendant à assurer le reclassement des invalides et diminués physiques d'origine civile ; 3° de M. Buron et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le reclassement et l'emploi des diminués physiques ; 4° de M. Villard et plusieurs de ses collègues tendant à faciliter le reclassement professionnel des anciens malades et invalides ; b) les propositions de résolution : 1° de M. Jean-Paul Palewski tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux aveugles et aux sourds-muets les dispositions de la loi du 26 avril 1924 relative à l'emploi obligatoire des mutilés de guerre, sans préjudicier à ces derniers ; 2° de Mme de Lipkowski tendant à inviter le Gouvernement à user sans tarder des pouvoirs spéciaux qui lui ont été accordés par l'Assemblée Nationale en vue de promouvoir les mesures propres à assurer le reclassement professionnel de tous les citoyens dont la capacité de travail se trouve, pour une cause quelconque, temporairement ou définitivement diminuée, n° 3137. — Le 6 novembre 1956, un rapport en deuxième délibération au nom de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique sur : I. le projet de loi (n° 2935) sur le reclassement des travailleurs handicapés ; II. le rapport fait au cours de la deuxième législature, repris le 16 février 1956, sur : a) les propositions de loi : 1° de M. Bernard Lafay et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le reclassement social des diminués physiques ; 2° de M. Mora et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le reclassement des invalides et diminués physiques d'origine civile ; 3° de M. Buron et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le reclassement et l'emploi des diminués physiques ; 4° de M. Villard et plusieurs de ses collègues tendant à faciliter le reclassement professionnel des anciens malades et invalides ; b) les propositions : 1° de M. Jean-Paul Palewski tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux aveugles et aux sourds-muets les dispositions de la loi du 26 avril 1924 relative à l'emploi obligatoire des mutilés de guerre, sans préjudicier à ces derniers ; 2° de Mme de Lipkowski tendant à inviter le Gouvernement à user sans tarder des pouvoirs spéciaux qui lui ont été accordés par l'Assemblée Nationale en vue de promouvoir

les mesures propres à assurer le reclassement professionnel de tous les citoyens dont la capacité de travail se trouve, pour une cause quelconque, temporairement ou définitivement diminuée, n° 3139. — Le 7 novembre 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à promouvoir la création, dans chaque département, d'un service social unique pour tous les fonctionnaires des services extérieurs, n° 3166. — Le 7 novembre 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à valider pour la retraite les services civils auxiliaires accomplis sur des chapitres hors budget, n° 3167. — Le 17 décembre 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à promouvoir la fusion en une caisse unique de toutes les caissés mutuelles de fonctionnaires, n° 3586. — Le 20 juin 1957, un rapport au nom de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique sur le projet de loi, modifié par le Conseil de la République, sur le reclassement des travailleurs handicapés, n° 5195. — Le 17 juillet 1957, une proposition de loi tendant à modifier les articles 614 et 615 du Code de la sécurité sociale, n° 5530. — Le 19 juillet 1957, un rapport au nom de la Commission de la famille, de la population et de la santé publique sur le projet de loi modifié par le Conseil de la République, dans sa deuxième lecture, sur le reclassement des travailleurs handicapés, n° 5575. — Le 25 septembre 1957, une proposition de loi tendant à assurer sous certaines conditions la réversibilité sur la tête du conjoint survivant, de la pension des grands invalides accidentés du travail, n° 5782. — Le 28 novembre 1957, une proposition de loi tendant à accorder le bénéfice d'une allocation pour tierce personne aux grands infirmes assurés sociaux non titulaires d'une pension d'invalidité, n° 6014. — Le 28 janvier 1958, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence le décret prévu par l'article 334 du Code de la sécurité sociale, n° 6428. — Le 11 février 1958, une proposition de loi tendant à assurer la réversibilité de la pension des invalides du travail dans les mêmes conditions que celles des mutilés de guerre, n° 6563. — Le 4 mars 1958, une proposition de loi tendant à modifier le premier alinéa de l'article 332 du Code de la sécurité sociale, n° 6792.

Interventions :

Prend part à la discussion d'une proposition de loi tendant à assurer le reclassement des diminués physiques, en qualité de *Rapporteur* [10 octobre 1956] (p. 4103), [31 octobre 1956] (p. 4449, 4450); Art. 32 : *Amendement de M. Coutant tendant à substituer aux articles 32, 33, 34 et 35 des dispositions confiant au Ministre du Travail et non à un conseil supérieur la responsabilité de la coordination en matière de reclassement professionnel* (p. 4451); Art. 36 : *Amendement de M. Coutant tendant à supprimer cet article (Commission départementale d'emploi et de reclassement)* (p. 4453); Art. 2 : *Amendement de M. Coutant attribuant le pouvoir de reconnaître la qualité de travailleur handicapé à la commission départementale d'orientation des infirmes instituée par l'article 167 du Code de la famille et de l'aide sociale* (p. 4454); *Sa demande de seconde délibération* [6 novembre 1957] (p. 4478); en deuxième lecture : *Nombreuses suggestions des organisations de malades, modifications apportées par le Conseil de la République* [25 juin 1957] (p. 2938); Art. 11 : *Amendement de M. Titeux prévoyant un pourcentage obligatoire et une réserve de postes « si besoin est » ; Pourcentage obligatoire, mesures de protection, contribution du secteur nationalisé et public, application du principe constitutionnel du droit au travail pour tous, avantages du texte de l'Assemblée Nationale : Garanties suffisantes aux travailleurs handicapés et latitude donnée aux pouvoirs publics pour l'application des mesures envisagées* (p. 2940); Art. 30 : *Amendement de M. Titeux prévoyant que la coordination des questions relatives au reclassement des travailleurs handicapés sera assurée par le Ministre des Affaires sociales assisté d'un conseil supérieur ; Importance psychologique d'un conseil de préférence à une commission, composition et rôle de ce conseil* (p. 2944); Art. 32 : *Amendement de M. Titeux concernant la composition du conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des handicapés* (p. 2945); Art. 33 bis : *Composition par arrêté ministériel de la commission départementale d'emplois et de reclassement des travailleurs handicapés* (p. 2947); *légalisation de la Commission départementale d'orientation des infirmes prévue à l'article 167 du Code de la famille (ibid.) ; en*

troisième lecture, Art. 11 : *Amendement de M. Titeux précisant que les arrêtés ministériels fixant un certain pourcentage n'interviendront qu'à défaut du placement par persuasion et réservant par priorité certains emplois à certains handicapés* [23 juillet 1957] (p. 3875) ; *Danger de laisser le placement des handicapés à la direction des services de la main-d'œuvre* (p. 3876). — Pose à M. le Ministre de la Santé publique et de la population une question orale relative à la situation dans laquelle se trouvent les établissements d'aliénés par suite du nombre de plus en plus important des malades [23 mai 1958] (p. 2444). = S'excuse de son absence [2 mai 1956] (p. 1641), [5 mai 1956] (p. 1798), [5 juin 1956] (p. 2451), [18 octobre 1957] (p. 4515). = Obtient des congés [2 mai 1956] (p. 1641), [5 mai 1956] (p. 1798), [8 juin 1956] (p. 2451), [18 octobre 1957] (p. 4515).

VILLON (M. Pierre), Député de l'Allier (C.).

Son élection est validée [2 février 1956] (p. 168). = Est nommé : membre de la Commission de la défense nationale [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4502).

Dépôts :

Le 15 février 1956, une proposition de loi tendant à préciser les conditions d'attribution de la carte du combattant volontaire de la Résistance et de la carte du combattant aux anciens résistants, n° 481. — Le 13 mars 1956, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à permettre aux élèves des grandes écoles, et particulièrement de l'École normale supérieure, de suivre les séances de la troisième année de l'instruction militaire obligatoire dans des conditions qui ne puissent pas porter préjudice à leurs études, n° 1176. — Le 2 mai 1956, une proposition de loi tendant à modifier l'article 72 du Code rural, relatif à l'entretien des chemins ruraux, n° 1726. — Le 8 juin 1956, une proposition de loi tendant à accorder un congé spécial aux épouses des militaires stationnés en Afrique du Nord à l'occasion des permissions de leurs maris, n° 2120. — Le 7 mars 1957, une proposition de loi tendant à limiter strictement en temps de

paix la compétence des tribunaux permanents des forces armées aux infractions spéciales d'ordre militaire, n° 4438. — Le 8 mars 1957, une proposition de loi tendant à préciser les conditions d'application des articles 20 et 21 de la loi n° 53-681 du 6 août 1953 portant amnistie, n° 4460. — Le 28 février 1958, une proposition de loi tendant à placer hors du champ d'application de la surtaxe progressive les soldes des militaires du contingent servant au delà de la durée légale, n° 6762.

Interventions :

Prend part à la discussion : d'une proposition de loi fixant le statut des officiers de réserve de l'armée de terre, Art. 36 : *Son amendement tendant à supprimer, dans le deuxième alinéa, les mots : « révoqué d'un emploi civil »* [15 mai 1956] (p. 1861) ; *le retire* (ibid.) ; — du projet de loi portant pour les dépenses militaires de 1956 : 1° ouverture et annulation de crédits ; 2° création de ressources nouvelles ; 3° ratification de décrets : *ses explications de vote sur la question de confiance posée en la forme constitutionnelle pour l'adoption des articles 14 et 14 bis et pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi : Dépenses consacrées à la guerre d'Algérie ; effacement de la France et politique américaine ; concessions faites par le parti socialiste au grand capital* [28 juillet 1956] (p. 3716, 3717) ; — des interpellations sur les événements de Hongrie : *ses observations sur : les manifestations « fascistes » organisées contre le siège du parti communiste et le journal l'« Humanité », le déroulement des événements de Hongrie : rôle de plus en plus important joué par les éléments contre-révolutionnaires et par le Cardinal Mindszenty (citation du « Populaire »)* [7 novembre 1956] (p. 4513) ; *la persécution des communistes hongrois* (p. 4514) ; *l'aide apportée par l'Union soviétique à la classe ouvrière hongroise pour l'écrasement de la contre-révolution, le caractère légitime de l'intervention de l'U.R.S.S.* (p. 4515) ; *la tentative d'utiliser les événements de Hongrie pour faire oublier les échecs de la politique française* (p. 4516) ; *est rappelé à l'ordre* (p. 4522). — Dépose une demande d'interpellation sur les conséquences pour l'armée française et la sécurité du pays de la subordination des forces terrestres françaises stationnées